

Santé : Coquillages bivalves : Interdiction de récolter et de commercialiser les produits issus de la zone conchylicole Tamri-Cap Ghir de la région d'Agadir

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 01-06-2008 03:19:58

Le département des pêches maritimes a décidé d'interdire la récolte et la commercialisation de tous les coquillages bivalves issus de la zone conchylicole Tamri-Cap Ghir de la région d'Agadir, et ce jusqu'à épuration totale du milieu.

"Les résultats d'analyse effectuées par l'Institut national de recherche halieutique (INRH) au niveau de la zone conchylicole Tamri-Cap Ghir de la région d'Agadir, dénotent la présence de biotoxines marines dans les coquillages à des teneurs anormales", précise vendredi un communiqué du département des pêches maritimes.

En conséquence, le département recommande "aux consommateurs de ne s'approvisionner qu'en produits conditionnés, portant les étiquettes sanitaires d'identification et commercialisés dans les points de vente autorisés (marchés officiels)".

"Les coquillages colportés ou vendus en vrac ne présentent aucune garantie de salubrité et constituent un danger pour la santé publique", souligne la même source.

MAP